

Festival National du Court-Métrage

HANDICA

APICIL

4^e édition



10 / 11 / 12 juin 2009
Eurexpo / Lyon



Vous avez réalisé un court-métrage avec et pour des personnes handicapées, ce festival est le vôtre !

★ Objectifs

- valoriser toute création audiovisuelle (fiction, documentaire, témoignage...) ayant pour thématique le handicap,
- valoriser la créativité des personnes handicapées,
- promouvoir des réalisateurs professionnels ou amateurs ayant choisi de représenter à l'écran les situations de handicap,
- sensibiliser le grand public à travers la constitution d'une vidéothèque en ligne, accessible aux particuliers comme aux professionnels.

Les réalisateurs et producteurs participants peuvent être :

- des personnes physiques,
- des associations et des institutions spécialisées,
- des agences de presse,
- des sociétés de production,
- des personnes morales ou juridiques ayant statut ou rôle de producteur ou de réalisateur.

Quatre catégories sont proposées aux candidats :

- **Essai** : toute forme audiovisuelle (expérimentale, non narrative, etc.) évoquant une situation de handicap ou un handicap spécifique.
- **Fiction** : œuvre audiovisuelle retraçant une histoire fictive, imaginée.
- **Témoignage-Documentaire** : œuvre audiovisuelle mettant en scène un fait vécu par des personnes handicapées ou leurs proches, avec ou non analyse de cette situation singulière.
- **Communication** : œuvre audiovisuelle ayant pour but de sensibiliser un ou des publics sur un ou plusieurs aspects d'un handicap spécifique (déficience) ou d'une situation de handicap (travail, vie quotidienne, éducation, loisirs, etc.).



★ Les prix de l'édition 2009

Le jury du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil décerne le **Grand Prix du Festival**, ainsi que les prix des catégories Essai, Fiction, Témoignage-Documentaire et Communication.

Apicil, partenaire officiel et permanent du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil, décerne le **Prix Handica-Apicil**.

Dans le cadre d'une projection spéciale, organisée à Lyon, le public décernera par vote le **Prix du Public**.

Les lauréats recevront un trophée remis par les membres du jury au mois de juin 2009.

Les films primés seront diffusés dans un espace dédié du salon Handica.

Le palmarès de l'édition 2009 fera l'objet d'une édition DVD diffusée par le festival et sur le site Internet.

Le Grand Prix du public sera diffusé par Lyon TV, partenaire du festival.



Jury

Le jury du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil réunit les lauréats de l'édition 2007, des personnalités de l'audiovisuel, du monde du handicap, des écrivains, des journalistes, ainsi que des représentants des partenaires. Parmi les membres du jury 2009 : **Olivier Grim** (chercheur et enseignant), **Luc Hernandez** (journaliste et critique de cinéma), **Claude Simonnot** (médecin, fondateur de Handicap International), **Mireille Saliba** (Apicil)...



Un site internet dédié aux courts-métrages du festival sur www.festival-handicap.fr :

- **Retrouvez les palmarès** des éditions 2003, 2005 et 2007 ainsi que les premiers des 450 films numérisés que comptera prochainement la vidéothèque en ligne du festival,
- **Suivez l'actualité du festival** au jour le jour,
- **Votez pour les films** numérisés et postés en ligne.



L'équipe

Président de l'association du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil :

Eric Jeantet

Délégué Général :

Gilles Barbier

Direction artistique :

Pascal Dreyer, Vincent Raymond

Coordination :

Violaine Grenier



La 4^e édition du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil se tiendra en juin 2009.

Ouvert aux professionnels et aux amateurs, il distingue tous les deux ans des films réalisés avec ou pour les personnes handicapées.



Palmarès 2007

Grand Prix et Prix du Public

Mon petit frère de la lune
de Frédéric Philibert (France)

Prix du meilleur court-métrage amateur

Vous avez la parole de Sandrine Conte (France)

Prix du meilleur court-métrage professionnel

Le mensonge est une affaire de famille
d'Etienne Rey (Belgique)

Prix Apicil

Un regard d'Alexis Mallet (France)

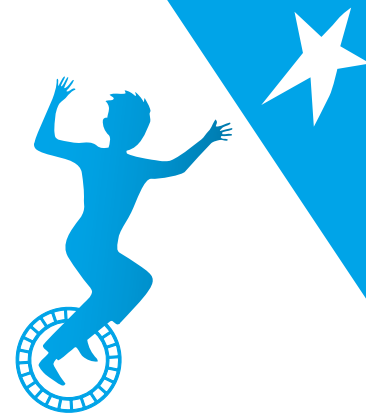


Envoi postal et post en ligne des films

20 septembre 2008 / 31 mars 2009

La date de post en ligne et le cachet de la poste faisant foi

Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil
5, rue de la Claire
69009 Lyon - France



Information, inscription et mise en ligne des films en compétition pour la 4^e édition du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil :

www.festival-handicap.fr

Règlement

Article 1 - Organisation

Association du Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil
5, rue de la Claire
69009 Lyon - France
tél : 04 37 64 16 56
fax : 04 37 64 21 68
e.mail : info@festival-handica.fr

Article 2 - Lieu et Dates

Le Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil se tiendra du 10 au 12 juin 2009 à Chassieu, Eurexpo - Centre de congrès et d'exposition de Lyon.

Article 3 - Objectifs

Le Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil a pour objet de promouvoir, à travers des courts métrages (essai, fiction, témoignage-documentaire, communication), les réalités et les représentations du handicap dans notre société.

Article 4 - Conditions de participation

Seuls peuvent participer les films répondant à l'une des caractéristiques ci-après :

- avoir comme thème le handicap,
- avoir des personnes handicapées comme acteurs.

Les participants, lors de l'inscription, devront mentionner si les œuvres présentées sont signées par des :

- prestataires ou des professionnels de l'audiovisuel,
- institutions & associations,
- amateurs.

Les participants devront préciser, lors de l'inscription, dans quelle catégorie ils inscrivent leur œuvre :

- Essai : catégorie libre accueillant des formes expérimentales et innovantes, ne se retrouvant pas dans les catégories suivantes.
- Fiction : film retraçant une histoire fictive, imaginée.
- Témoignage-Documentaire : film mettant en scène un fait vécu par des personnes handicapées, leurs proches ou des professionnels du handicap.
- Communication : production audiovisuelle (institutionnelle, publicitaire...) à vocation interne ou externe.

L'inscription dans une catégorie est indicative. Le Festival se réserve le droit de requalifier la catégorie d'inscription d'un film si elle ne correspond pas aux critères précédemment cités.

Les films doivent être présentés, pour la sélection et pour la diffusion, sur support DVD exclusivement en langue française ou sous-titrés (les frais de sous-titrage sont à la charge du producteur).

La durée des films ne doit pas excéder 26' (vingt-six minutes).

Article 5 - Inscription

Les candidatures doivent être impérativement déposées entre le 20 septembre 2008 et le 31 mars 2009. Les courts-métrages doivent avoir été réalisés en 2007, 2008, 2009.

Toute candidature doit être accompagnée :

- du bulletin d'inscription dûment complété,
- du film (DVD seulement, conservé par le Festival pour ses archives),
- d'une photo libre de droits haute définition, utilisable par la presse.

Les films adressés après la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) ne pourront pas être sélectionnés.

Les dossiers doivent être adressés à :
Festival National du Court-Métrage Handica-Apicil
5, rue de la Claire - 69009 Lyon

Article 6 - Sélection

La présélection des films par la direction artistique du Festival aura lieu en avril 2009.

Les participants seront informés, par mail, de la présélection, au plus tard le 31 mai 2009. La direction artistique présentera cette pré-sélection au jury qui se réunira en avril 2009. Les lauréats seront informés dans les 48 heures ouvrées.

L'organisation du Festival désigne les membres du jury. Le jury est composé au maximum de 7 personnalités. Les décisions sont prises par un système de notation.

Article 7 - Prix

Six prix sont décernés.

Le jury détermine cinq prix :

Le Grand Prix, le Prix du meilleur court-métrage Essai, le Prix du meilleur court-métrage Fiction, le Prix du meilleur court-métrage Témoignage-Documentaire, le Prix du meilleur court-métrage Communication.

Le public, lors d'une projection pré-festival, vote pour le Prix du public.

Les prix seront remis lors d'une soirée dédiée au Festival en juin 2009 (date non définie). À cette occasion, les gagnants recevront un trophée et verront leur film diffusé sur le salon Handica. Le Grand Prix est doté de la somme de 2 500 € (deux mille cinq cents euros), Le prix du Public de 1 000 € (mille euros) et les autres prix de 500 € (cinq cents euros). Le palmarès fera l'objet d'un communiqué de presse.

Pendant le salon Handica, un espace sera dédié au Festival et permettra au public d'accéder aux films.

Article 8 - Diffusion des copies

Votre court-métrage devra nous parvenir dans les formats suivants : .wmv (*Windows Media Video*), .avi (*Audio Video Interleave*), .flv (*Flash Video*), .mpeg (*MPEG*), .mov (*QuickTime*).

La participation au festival implique l'autorisation de diffusion de la durée totale du film. Les auteurs et producteurs des films inscrits (et particulièrement les lauréats) s'engagent en outre à autoriser la diffusion par l'organisation du Festival de leurs œuvres pour les opérations de sensibilisation et de communication auxquelles le Festival est associé. L'organisation du Festival s'engage à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles, de communication, et non commerciales.

Les participants acceptent que l'œuvre adressée au Festival soit intégrée à la vidéothèque du Festival et mise en ligne sur le site internet du Festival (www.festival-handica.fr).

Article 9 - Assurance, transport, perte et détérioration

Les frais de transport et d'assurance des copies sont à la charge de leur propriétaire. En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival ne pourrait être engagée.

Article 10 - Compétences et acceptation

Le Président et/ou le Délégué Général du Festival ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus dans le règlement. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Bulletin d'inscription

au 4^e Festival du Court-Métrage Handica-Apicil

À retourner accompagné du film sur support DVD et sous l'un des formats suivants :
.wmv (Windows Media Video), .avi (Audio Video Interleave), .flv (Flash Video), .mpeg
(MPEG), .mov (QuickTime) / à :
Handica / Festival du Court-Métrage Handica-Apicil 2009
5, rue de la Claire 69009 Lyon

Titre original :

Année de production :

(impérativement réalisé en 2007, 2008, 2009)

Durée :

Genre :

Film réalisé par : Professionnel Non professionnel

Réalisateur :

Nom :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Producteur :

Nom :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Destinataire ou public visé

(professionnel, grand public, personnes handicapées, vidéothèque du Festival)

.....
.....
.....
.....
.....

Résumé de présentation du film

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare accepter le règlement du Festival ci-joint.

Signature :



10 / 11 / 12 Juin 2009

